



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT
146-2019**

AVIS est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement # 146-2019 décrétant un emprunt au montant n'excédant pas 355 450 \$ pour défrayer les coûts d'acquisition d'une chargeuse sur roues et d'équipements divers et autorisant une taxe spéciale a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et avis de motion : 16 septembre 2019

Présentation du projet : 16 septembre 2019

Adoption du règlement : 22 octobre 2019

Tenue d'un registre et/ou Approbation des personnes habiles à voter : 31 octobre 2019

Approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2 décembre 2019

QUE ce règlement peut être consulté durant les heures régulières du bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le règlement # 146-2019 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 11 décembre 2019.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page __ de l'édition du 11 décembre 2019 du journal Accès, le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville à la date précitée et diffusée sur le site Internet municipal.

Judith Saint-Louis